



offre d'emploi temporaire 2022

- Garde supplétif au Parc national des Pyrénées –

Contexte :

Le personnel recruté, pour la saison d'été, assure une mission de suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager, informe les publics et participe aux travaux sur sentiers et sur la signalétique.

Il exerce au sein d'un secteur et d'une unité territoriale du Parc national des Pyrénées

Objet de l'emploi temporaire :

Le personnel recruté aura en charge, pendant la saison estivale, les missions suivantes :

- Missions liées à la connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager :

Le garde supplétif est amené à observer l'évolution du patrimoine du Parc national des Pyrénées et à identifier les points de dégradation du milieu naturel. Il participe ou réalise des inventaires scientifiques faune, flore, paysages, patrimoine culturel, selon les besoins identifiés et les protocoles en vigueur. Il est engagé dans des opérations ponctuelles ou régulières d'observation et de comptage d'espèces faune et ou flore selon les besoins identifiés et les protocoles en vigueur.

- Missions techniques, de gestion et d'aménagement concernant le patrimoine naturel :

Le garde supplétif participe à des actions d'aménagement concernant le patrimoine naturel. Dans le cadre de ses missions, après identification des dégradations du milieu naturel, il participe à des aménagements pour éviter de nouvelles dégradations. Il participe à des chantiers de création, de réhabilitation et d'entretien de sentiers, de signalétique et de balisage.

- Missions d'accueil, de pédagogie, d'information auprès du public :

Le garde supplétif informe et sensibilise les publics locaux, usagers et touristes sur les enjeux de la protection du Parc national des Pyrénées et de l'environnement et sur la réglementation. Il prépare et anime des séances d'information à la protection de l'environnement auprès du grand public.

Organisation de l'emploi temporaire :

Le poste est intégré à un secteur et une unité territoriale du Parc national des Pyrénées sous la responsabilité du chef de secteur.

L'agent recruté travaillera en étroite collaboration avec les agents du secteur du Parc national des Pyrénées (*gardes-moniteurs et agents d'accueil*) et pourra travailler ponctuellement sur plusieurs secteurs d'une même unité territoriale.

Profil recherché :

1 - compétences techniques :

Compétences d'un naturaliste généraliste, capacités au déplacement sur un terrain de montagne en toute sécurité, compétences en éducation à l'environnement,

2 - compétences relationnelles :

Apte à travailler en équipe et en réseau, capacité d'écoute, ouvert aux relations extérieures quotidiennes.

3 – problématiques particulières à appréhender :

Haute montagne : aptitude au déplacement en montagne y compris hors sentier.

Faune, flore et éventuellement pastoralisme.

Conditions de travail :

- forte disponibilité, y compris de nuit et le week-end, du fait de déplacements quotidiens sur le périmètre du secteur et de l'unité territoriale, des amplitudes horaires en fonction des nécessités de suivi scientifique et des conditions de pratique (*météorologie, type de terrain, saisonnalité, relationnel...*),
- excellente condition physique,
- maîtrise de la pratique et des techniques et matériels spécifiques pour les déplacements en montagne,
- respect strict des règles en matière de sécurité (*conditions d'interventions, équipements de sécurité, protocoles de formation continue, sécurité en montagne...*),
- capacité à utiliser de nombreux matériels qui doivent être contrôlés et entretenus (*manutention, déplacement, sécurité terrestre et de montagne, matériel photo / projection, fascicules et mallettes pédagogiques*).

Conditions d'accueil et de gratification :

- l'emploi s'exerce dans un secteur du Parc national des Pyrénées,
- la rémunération se fait sur la base de la valeur ad minima du SMIG au 1er janvier 2022,
- le recrutement et la rémunération sont réalisés soit par une agence de travail temporaire – prestataire du Parc national des Pyrénées – ou bien par le Parc national des Pyrénées lui-même au titre d'un contrat de droit public,
- la durée du temps de travail hebdomadaire est de 35 heures,
- il n'est pas prévu de prise en charge de l'hébergement et de la restauration des agents vacataires. Il relève de leur responsabilité,
- l'embauche est précédée par une visite médicale obligatoire,
- le responsable hiérarchique est le chef de secteur du Parc national des Pyrénées.

Postes à pourvoir au titre de la saison estivale 2022 et des gardes supplétifs :

Vallée	Date début contrat	Durée
Ossau	1 ^{er} juin 2022	4 mois
Azun	1 ^{er} juillet 2022	2 mois
Luz Saint Sauveur	1 ^{er} juin 2022	4 mois
Cauterets	1 ^{er} juin 2022	4 mois
Aure	1 ^{er} juillet 2022	2 mois

Le présent état n'est pas contractuel et est indicatif.

Candidature pour les emplois temporaires de gardes supplétifs :

Le candidat devra fournir pour le vendredi 25 mars 2022 à 12 heures au siège du Parc national des Pyrénées et à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Une candidature comprend :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation.

Seules les candidatures par voie postale seront prises en considération.

Fait à Tarbes, le mardi 1er février 2022
www.pyrenees-parcnational.fr